

« Un chien
formidable, des
maîtres
responsables »



Le 12 /08/2017

France
American
Staffordshire
Terrier
-
FAST

Association régie par la
loi du 1er juillet 1901

-
En stage d'affiliation
auprès de la Société
Centrale Canine

-
Siège social : 12 rue des
Argiliers - 27170
GROSLEY-SUR-RISLE

-
[franck.fiquet@france-
amstaff.fr](mailto:franck.fiquet@france-amstaff.fr)

-
• 06.63.45.70.5
5

-
Le Vice Président

**Monsieur Franck FIQUET,
Vice Président de France American Staffordshire Terrier (F.A.S.T.)**

**Aux
Candidats juges**

Objet : Examen du FAST candidats juges

• **Définition**

On appelle juges en cynophilie, les personnes habilitées par la Société Centrale Canine (S.C.C.) à évaluer, au cours de manifestations organisées par la S.C.C. ou par ses membres, les qualités des chiens de race qui leur sont présentés.

On distingue les juges d'exposition qui apprécient la conformité des chiens au standard de la race et les juges d'utilisation qui apprécient les aptitudes des chiens à l'exécution des tâches auxquelles ils sont destinés.

Les fonctions de juge sont bénévoles.

• **Conditions d'admission pour juge conformité au standard.**

Pour devenir juge, il faut être français ou membre de l'Union Européenne résidant fiscalement en France, âgé de plus de vingt-trois ans et ne pas avoir atteint son sixième anniversaire à la date du dépôt de candidature pour la mise en formation auprès de la S.C.C.

Le candidat doit :

- Etre membre de club de race depuis trois années consécutives.
- Avoir un affixe depuis au moins trois ans et avoir élevé des chiens de la race.
- Avoir obtenu au moins 10 excellents dans des expositions canines avec au minimum deux chiens portant son affixe, lui appartenant et présentés par lui même.
- Avoir effectué 4 secrétariats de ring avec au minimum deux juges différents
- Fournir un extrait de casier judiciaire.
- Ne pas avoir été sanctionné par la S.C.C.
- Jouir de ses droits civiques (*).
- Ne pas avoir été condamné pour mauvais traitement à animaux(*).
- Ne pas pratiquer à titre principal le négoce de chiens (achat pour revendre) (*).

Si après sa nomination le juge ne remplit plus l'une de ces trois dernières conditions (*), il sera radié de plein droit.

• **Candidatures**

Les candidatures sont présentées par les clubs de race pour la conformité au standard.

Le candidat doit demander à la S.C.C. un livret qu'il devra présenter à chaque étape de la formation (secrétariats, assessorats, jugements de stagiaire, jugements parallèles).

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter le nouveau règlement des juges SCC a cette adresse :

<http://www.scc.asso.fr/REGLEMENT-DES-JUGES>

**Le responsable de la commission des juges FAST
Franck FIQUET**